

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

## 1. APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à la société chocolat-noisette SPRL, établie au 96 avenue de l'hippodrome, boîte 2, 1050 Ixelles.

1.2. chocolat-noisette sprl pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site web [www.chocolat-noisette.com](http://www.chocolat-noisette.com). Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris connaissance, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

## 2. OFFRE ET COMMANDE

2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de chocolat-noisette sprl, le délai de validité de nos offres est d'un mois.

## 3. PRIX

3.1. Les prix de chocolat-noisette sprl sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

3.2. Sauf conditions particulières clairement reprises dans la facture, nos prix sont établis sans escompte, commission ou ristourne. Nos tarifs peuvent à tous moments être rectifiés ou remis à jour sans préavis de notre part. une liste détaillée de nos prix est disponible sur simple demande. Toute rectification ou augmentation des prix est censée être connue de l'acheteur lors de l'établissement de la facture et est considérée comme ayant été convenue.

## 5. LOCATIONS.

5.1 - Tout dommage occasionné au matériel loué par usage non conforme accident ou cas fortuit est à charge du locataire. Celui-ci est tenu de faire assurer le matériel loué pour la durée de la location. Le locataire est responsable du fait des tiers qu'il se substitue, notamment des transporteurs.

5.2 - Le locataire est tenu de signaler à Chocolat-Noisette tout dégât ou panne constaté sur le matériel loué, au plus tard au retour du matériel..

5.3 - Tout retard dans le retour du matériel loué entraîne de plein droit la déduction par le locataire d'une indemnité conventionnelle égale à 150% du prix de location journalier. Chaque jour entamé est dû.

## 4. PAIEMENT

4.1. Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social de chocolat-noisette sprl, au plus tard trente jours après la date de facturation.

4.2. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, au siège social de chocolat-noisette sprl, huit jours calendrier après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.3. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

4.4. si le paiement n'est pas effectué à l'échéance convenue sur la facture, le studio chocolat-noisette sprl se réserve le droit d'appliquer des intérêts calculés à partir de la date d'échéance au taux d'intérêt de 10% annuel de retard avec un minimum de 20 euros par facture, l'envoi ou la date de l'email valant de mise en demeure.

## 5 . RETARD DE PAIEMENT

La non observation des conditions de paiement ci dessus, de même que toutes circonstances portées à notre connaissance postérieurement à la convention de nature à ébranler le crédit de l'acheteur quant à sa solvabilité, entraîne l'échéance immédiate de toutes nos créances sur l'acheteur. En outre, si le paiement n'est pas effectué à l'échéance, le montant de la facture sera de plein droit majoré d'une indemnité conventionnelle, forfaitaire et non réductible de 12% avec un minimum de 70 euros.l'envoi ou la date de l'email valant de mise en demeure.

## **6. DROITS D AUTEUR ET PROPRIETE**

Toutes bandes sonores ou musiques réalisées par le studio chocolat-noisette sprl restent en tout ou en partie propriété du studio chocolat-noisette sprl. Toutes utilisations, reproductions, diffusions, adaptations faites en dehors des termes de la production clairement décrits sur la facture, sont strictement interdites sans autorisation écrite de notre part.

## **7.DROIT APPLICABLE**

Les relations contractuelles de chocolat-noisette sprl avec le client sont régies par le droit belge.